

Le Sou des Ecoles a payé la facture du Mémorial. Il convient de rembourser au Sou des Ecoles les entrées des Bienheureux soit 72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'émission de ce mandat d'un montant de 72 € TTC

POUR : 10

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

4 : Bâtiments / travaux :

Rapporteur : Alain LADREYT et Guy GAILLARD

- ❖ Aire de jeux de Garnier : les jeux achetés à la Ville de Valence ont été restaurés par les élus et les employés communaux et installés sur cette nouvelle aire de jeux à Champis Garnier.



- ❖ Temple : les travaux de réhabilitation de l'ancien temple avancent. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis après midi.

5 : Voirie :

Rapporteur : Alain LADREYT

❖ Ecluse de Garnier :

Pour assurer la sécurité et inciter les automobilistes à modérer leur vitesse, un resserrement de chaussée ne permettant le passage que d'une file a été créé à Champis Garnier. Afin de compléter et modifier cet aménagement réglementairement il convient de réaliser un autre îlot dans l'autre sens de circulation pour apaiser la vitesse. Cet aménagement sera réalisé prochainement.



❖ Le Fringuet :

Les quilles J11 qui sécurisent le cheminement piéton du Fringuet ont été installées par les employés communaux.

Avant



Après



❖ Le Tremplin : l'équipe du Tremplin est intervenue sur la commune, entière satisfaction



❖ Aire de covoiturage du Fringuet : des travaux de reprise de l'aire de covoiturage suite à la dégradation du parking vont être effectués semaine 32.

Du 5 au 9 août le stationnement sera interdit afin de permettre à l'entreprise E26 de réaliser les travaux : réduction du parking sur les 3 côtés avec coulage sur place de bordures de 1 mètre vers l'intérieur.

6 : CCRC : Rapport d'activités 2023

Rapporteur : Denis DUPIN

Le rapport d'activité 2023 déjà présenté aux élus de la CCRC a été commenté à l'équipe municipale par Denis DUPIN, Maire.

Consultation de ce rapport en intégralité sur :

<http://www.champis.fr/Les-comptes-rendus-des-Conseils>

7 : cellule de vigilance départementale en période de canicule

Un nouveau dispositif a été créé par le Département de l'Ardèche.

L'objectif de ce nouveau dispositif étant de venir appuyer les communes et d'étayer les dispositifs mis en place par les collectivités locales.

Denis Dupin a assisté à une réunion d'information qui a eu lieu à Guilhaud Granges.

Un registre des personnes âgées ou en situation de handicap va être établi en mairie de Champis.

Chaque élu, dans son quartier, participera à la vigilance.

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

PÉRIODE DE CANICULE
PERSONNES ÂGÉES OU
EN SITUATION DE HANDICAP

SIGNEZ-VOUS !

04 75 66 75 16 NUMÉRO PRÉVENTION*
FORTES CHALEURS

Un seul numéro :

- Pour vous signaler auprès des services du Département (afin d'être contacté tout au long des épisodes de fortes chaleurs)
- Pour être informé sur les bons gestes et les numéros utiles
- Pour être visité à domicile sur demande
- [Pour être mis en contact avec les services d'urgence]

*du 15 mai au 15 septembre 2024

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Susceptible d'être
cofinancé par
l'Union Européenne

8 : compte rendu conseil d'école

Rapporteur : Denis DUPIN

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 21 juin

Perspectives pour la rentrée 2024 2025 avec quelques changements la fermeture d'une classe et des changements dans la répartition des classes et la prévision des effectifs (à ce jour 129 élèves)

Prévision de la répartition des classes :

- Mme Sanchez Martine : TPS-PS-MS
- Mme Sebaa Charier Marie et Mme Mélanie Rousson : GS- CP
- Mme Krzonowski Monique et Mme Sophie Moron : CP-CE1
- Mr Brun Nicolas : CE1-CE2
- Mme Boignard Peggy et Mme Sophie Moron : CE2-CM1
- Mme Guilhot Lysiane et Mme Amélie Brun : CM2

Retour sur les travaux effectués et les nombreux travaux à prévoir (sanitaires à construire dans la cour élémentaire,),

Bilan des sorties et activités de cette fin d'année :

Arche des Métiers au Cheylard pour les PS MS et GS

Grottes de Soyons pour les CE2

Alba la Romaine pour les CM1 et CM2

Upie pour le 18 juin

Château de Crussol pour les CP et CE1

Vida pour les CE2

Sortie du Champ à l'assiette à la ferme de Clément Damiens pour les CE2

Sortie à Vassieux en Vercors au Mémorial pour les CM1 et CM2

Pour la cantine : une enquête de satisfaction a été envoyée à toutes les familles, retour en cours.

La fête de l'école organisée par l'équipe du Sou des Ecoles a eu lieu le 28 juin à Alboussière, beau succès.

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 2 septembre 2024.

9 : repas des aînés 29 août 2024

Moment très convivial et apprécié en 2023, les élus de Champis souhaitent réunir les aînés pour un repas autour du four le jeudi 29 août 2024 à midi.

Préparation de cet événement en cours.

10 : EHPAD : accueil de jour

Un projet pour l'accueil de jour entre les 3 EHPAD (Lamastre, Vernoux et Alboussière) pour soulager les aidants est en cours de validation auprès des services de la Préfecture et de l'ARS.

Cet accueil a commencé le 27 juin dans les locaux de la salle Toinou.

Le tarif 2024
Le coût d'une journée d'accueil est de **66.58€**.
Des aides sont possibles (APA, transport,...) en fonction de la situation de l'utilisateur.

Le transport
Le transport est réalisé soit par un professionnel, (taxi, VSL), soit par un proche aidant. Les frais afférents sont à la charge de la personne accueillie.

Une équipe dédiée
Le personnel est composé d'un.e assistant.e de soins en gérontologie (ASG) et d'un.e ergothérapeute.

Les objectifs
La personne accueillie bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un riche programme d'activités visant le maintien de l'autonomie et du lien social, dans une ambiance conviviale.
L'aidant s'accorde un temps de répit pendant l'accueil de son proche et échange avec des professionnels. Le maintien à domicile est facilité.



Exemples d'activités proposées

Ateliers manuels et créatifs
Jeux de société
Ateliers "mémoire"
Activité physique adaptée (gymnastique douce)
Danse
Relaxation
Ateliers cuisine
Participation à la mise en place du repas
Temps d'échanges et de partage





Avec le soutien de



ACCUEIL DE JOUR ITINÉRANT
**Alboussière
Lamastre
Vernoux en Vivarais**

La Résidence Le Grand Pré, (Alboussière)
le Centre hospitalier E. Charra (Lamastre)
et la Résidence Beauregard, (Vernoux-en Vivarais)
s'associent pour accueillir, dans des lieux chaleureux, des personnes âgées de plus de 60 ans, vivant à domicile et en perte d'autonomie.

Courriel: acji@hopital-lamastre.fr
Téléphone : 06 08 91 59 84



DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE-TYPE

A partir de 9h45
Accueil

Ateliers

De 12h à 13h
Repas

De 13h à 14h
Repos, détente

Ateliers

De 15h à 15h30
Collation

A partir de 16h et jusqu'à 16h30 départ

La particularité de notre dispositif d'accueil de jour est son caractère itinérant, permettant de couvrir un large territoire :



Conception : N. METTIRIO - ASFODEL PRO
Crédit images : Canva
Imprimé par La Poste
Ne pas jeter sur la voie publique

NOUS CONTACTER :

**Centre hospitalier E.Charra
EHPAD Les Bords du Doux
Accueil les mardis et mercredis**
5 avenue du Dr Elisée Charra
07270 Lamastre
Tel: 04 75 06 15 15
Email: acji@hopital-lamastre.fr

**Résidence Beauregard
Accueil les lundis et vendredis**
8 rue de l'hôpital
07240 Vernoux en Vivarais
Tel: 04 75 58 11 43

**Résidence Le Grand Pré
Accueil les jeudis**
250 Route de Valence
07440 Alboussière
Tel: 04 75 58 34 30

Les demandes d'admissions sont à réaliser sur le site ViaTrajectoire
<https://trajectoire.sante.ra.fr/trajectoire/>



11 : questions diverses

❖ Opah :

La Communauté de communes Rhône Crussol vous propose des aides financières pour améliorer votre logement :

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOUTIENT VOTRE PROJET

OPAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté de communes Rhône Crussol vous propose des aides financières pour améliorer votre logement et des primes pour le conventionnement à loyer modéré.

**VOUS AVEZ DES PROJETS
QUI PEUVENT ÊTRE SUBVENTIONNÉS ?
INFORMEZ-VOUS**

1-2-3 SERVICES - ALBOUSSIÈRE*
le **1^{er} mardi du mois** > 9h30-12h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL
GUILHERAND-GRANGES*
le **1^{er}, 2^e, 3^e mercredi du mois** > 13h30-17h

MAIRIE DE SAINT-PÉRAY*
le **dernier mercredi du mois** > 9h30-12h30

**Permanences sans rendez-vous.*

CONTACT : opah-rhonecrussol@urbanis.fr / 06 69 04 02 53








RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOUTIENT VOTRE PROJET

OPAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Ma Prime Adapt'

Vous souhaitez réaliser des travaux d'adaptation dans votre résidence principale ?

- REPLACEMENT D'UNE BAIGNOIRE PAR UNE DOUCHE ADAPTÉE
- INSTALLATION D'UN MONTE ESCALIER
- AJOUT D'ÉQUIPEMENTS VOUS PERMETTANT DE RESTER À DOMICILE EN TOUTE SÉCURITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Rhône
Rhône-Crussol
Urbanis
Saint-Péray
Syndicat Intercommunal
RhôneCrussol

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOUTIENT VOTRE PROJET

OPAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Des subventions de 50 à 70% du montant hors taxes des travaux sont apportées par l'Agence Nationale d'amélioration de l'habitat et la Communauté de communes Rhône Crussol, en fonction de vos revenus et de votre projet de travaux*.

L'opérateur Urbanis, mandaté par Rhône Crussol est là pour vous proposer un accompagnement gratuit et personnalisé, accessible en fonction de vos ressources.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

- 1 Réaliser un premier contact avec Urbanis
- 2 Faire visiter le logement et obtenir des conseils techniques
- 3 Se faire accompagner dans la création du dossier et dans les demandes de subventions
- 4 Réaliser les travaux
- 5 Obtenir le versement des subventions

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLE, RENSEIGNEZ-VOUS !
06 69 04 02 53 - opah-rhonecrussol@urbanis.fr

* Attention : ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subventions.

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOUTIENT VOTRE PROJET

OPAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Ma Prime Logement Décent

Vous êtes propriétaire ou vous envisagez d'acquérir un logement dégradé pour en faire votre résidence principale ?

- TRAVAUX DE GROS ŒUVRE OU RÉFECTION DES SANITAIRES
- TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
- MISE EN CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Rhône
Rhône-Crussol
Urbanis
Saint-Péray
Syndicat Intercommunal
RhôneCrussol

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOUTIENT VOTRE PROJET

OPAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Des subventions de 60 à 90% du montant hors taxes des travaux sont apportées par l'Agence Nationale d'amélioration de l'habitat et la Communauté de communes Rhône Crussol, en fonction de vos revenus et de votre projet de travaux*.

L'opérateur Urbanis, mandaté par Rhône Crussol est là pour vous proposer un accompagnement gratuit et personnalisé, accessible en fonction de vos ressources.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

- 1 Réaliser un premier contact avec Urbanis
- 2 Faire visiter le logement et obtenir des conseils techniques
- 3 Se faire accompagner dans la création du dossier et dans les demandes de subventions
- 4 Réaliser les travaux
- 5 Obtenir le versement des subventions

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLE, RENSEIGNEZ-VOUS !
06 69 04 02 53 - opah-rhonecrussol@urbanis.fr

* Attention : ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subventions.

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOUTIEN VOTRE PROJET

OPAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT
Ma Prime Renov' parcours accompagné

Vous souhaitez réaliser plusieurs postes de travaux en rénovation énergétique dans votre résidence principale ?

- REPLACEMENT DES MENUISERIES
- ISOLATION DES MURS ET DES COMBLES
- INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION OU REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Des subventions de 60 à 90% du montant hors taxes des travaux sont apportées par l'Agence Nationale d'amélioration de l'habitat et la Communauté de communes Rhône Crussol, en fonction de vos revenus et de votre projet de travaux*.

L'opérateur Urbanis, mandaté par Rhône Crussol est là pour vous proposer un accompagnement gratuit et personnalisé, accessible en fonction de vos ressources.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

- 1 Réaliser un premier contact avec Urbanis
- 2 Faire visiter le logement et obtenir des conseils techniques
- 3 Se faire accompagner dans la création du dossier et dans les demandes de subventions
- 4 Réaliser les travaux
- 5 Obtenir le versement des subventions

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLE, RENSEIGNEZ-VOUS !
06 69 04 02 53 - opah-rhonecrussol@urbanis.fr

* Attention : ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subventions.

❖ « Sauvons l'eau » :

Le syndicat Mixte Eyrieux Clair propose aux communes de signer une convention pour bénéficier d'un accompagnement par l'ALEC 07 pour établir un plan de sobriété eau de sa commune et un protocole d'économie d'eau dans les bâtiments publics et dans la gestion des espaces verts. Les 3 objectifs sont : étudier, équiper et sensibiliser.

La décision de signature de cette convention sera délibérée au prochain conseil.

❖ Pétanque des Mégalithes :

L'Association Pétanque des Mégalithes organise son premier concours de Pétanque le samedi 7 septembre 2024 à Champis La Bâtie de Crussol à partir de 13h30.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 02 septembre 2024 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 19h50

Le Secrétaire de Séance
Alain LADREYT

Le Maire
Denis DUPIN